

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 351

présenté par

Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l’alinéa 251 par phrase suivante :

« À titre d’exemple, le projet de casernement de la police à Mamoudzou sera mené à bien au plus vite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à accélérer le projet de casernement de l'hôtel de police à Mamoudzou.

Ce projet, attendu depuis plus de dix ans, n'a toujours pas vu le jour. Malgré un montage financier complexe impliquant plusieurs acteurs, avec un tour de table de 10 millions d'euros (dont 8 à la charge de l'État et 2 à celle de la commune), il devient urgent que l'ensemble des parties prenantes se mobilise pleinement.

Par nature, un amendement d'appel a pour vocation de signaler une urgence. Le cas du commissariat de Mamoudzou en est une illustration emblématique : une décennie de tergiversations, sans avancée concrète. Alors que l'attractivité des forces de l'ordre constitue déjà un défi majeur, il n'est pas acceptable de ne pas pouvoir leur garantir des conditions d'hébergement dignes.

Le même constat s'applique à d'autres projets structurants, tels que l'aéroport de Mayotte. Ici, les délais ne servent pas à faire progresser les négociations mais semblent plutôt les freiner indéfiniment.

Le réseau routier connaît des blocages similaires. À Mayotte, sur l'ensemble des dossiers d'infrastructures, les lenteurs administratives et l'absence de validation rapide des projets conduisent à une paralysie durable.

Il est impératif de faire évoluer les méthodes de travail. Dans un territoire de seulement 374 km², il est injustifiable que certains projets mettent dix, voire vingt ans à se concrétiser.